

# Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2026-2029

Ville d'Épinay-sous-Sénart · Schéma pluriannuel et plan d'action 2026 · Version du 13 octobre 2026

## Engagement de la Ville

---

La Ville d'Épinay-sous-Sénart s'engage à rendre ses services numériques accessibles à toutes et à tous, en particulier aux personnes en situation de handicap.

Ce schéma définit la politique de la Ville pour la période 2026-2029. Il se décline chaque année en un plan d'action. Le plan d'action 2026 figure en fin de document. Il répond à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et au décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019. La conformité est mesurée selon le RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), dans sa version en vigueur.

## Organisation interne

---

Le service communication pilote la démarche, sous l'autorité de la Direction générale des services.

### Référent accessibilité numérique

Un référent accessibilité numérique est désigné au sein du service communication. Ses missions :

- suivre la mise en œuvre du schéma et des plans d'action annuels ;
- veiller à l'accessibilité des contenus publiés ;
- intégrer les exigences du RGAA dans les projets numériques ;
- traiter les signalements des usagers ;
- sensibiliser les services municipaux.

### Moyens humains et financiers

La démarche mobilise le service communication. Les moyens financiers sont inscrits au budget de la refonte du site, qui intègre la mise en conformité au RGAA et l'audit de conformité.

## Périmètre

---

Ce schéma s'applique au site internet [www.ville-epinay-senart.fr](http://www.ville-epinay-senart.fr), aux documents qui y sont publiés, aux vidéos de la Ville et au Portail Famille. Le site internet est prioritaire, dans le cadre de sa refonte.

## État des lieux

---

Au 12 octobre 2026, le site internet est non conforme au RGAA. Aucun audit n'a encore été réalisé.

Le site actuel repose sur une base technique ancienne. La Ville a donc choisi d'en préparer la refonte complète plutôt que de corriger l'existant. Les premières observations révèlent des images sans alternative textuelle, des intitulés de liens non conformes et de nombreux documents PDF non balisés.

La déclaration d'accessibilité détaille ces défauts et indique comment obtenir une information sous une forme accessible.

## Leviers d'action

---

### Commande du nouveau site

La commande du futur site impose au prestataire :

- la conformité au RGAA dans sa version en vigueur ;
- un audit de conformité réalisé par un organisme indépendant avant la mise en ligne ;
- la correction des défauts relevés, sans surcoût pour la Ville ;
- la formation des agents qui publient sur le site.

### Formation et sensibilisation

Les agents qui publient en ligne sont formés aux bonnes pratiques : textes alternatifs, titres hiérarchisés, liens explicites, documents accessibles.

### Production des contenus

Chaque contenu publié respecte les règles de base :

- une alternative textuelle pour chaque image porteuse d'information ;
- pas de texte important présent uniquement dans une image ou une affiche ;
- des PDF accessibles et balisés, ou une version HTML de l'information ;
- des sous-titres pour les vidéos.

## Retours des usagers

Tout usager peut signaler une difficulté d'accès. Le référent répond sous 15 jours ouvrés et propose une alternative. Ces signalements alimentent les plans d'action suivants.

## Calendrier 2026-2029

La mise en ligne du nouveau site, prévue fin 2027, est l'étape centrale du schéma.

| Année | Actions prévues                                                                                                                                                                                                    |
|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2026  | Publication de la déclaration d'accessibilité, du schéma et du plan d'action · désignation du référent · rédaction du cahier des charges de la refonte                                                             |
| 2027  | Choix du prestataire · conception et développement du nouveau site · formation des agents contributeurs · audit RGAA avant mise en ligne · mise en ligne du nouveau site                                           |
| 2028  | Correction des défauts relevés par l'audit · mise à jour de la déclaration avec le taux de conformité · mise en accessibilité des documents les plus consultés · exigences RGAA dans les contrats tiers renouvelés |
| 2029  | Audit de contrôle · bilan du schéma · préparation du schéma 2029-2032                                                                                                                                              |

## Plan d'action 2026

Ce plan d'action décline pour l'année 2026 le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique 2026-2029. Il pose les bases de la démarche d'ici le 31 décembre 2026.

| Action                                                                               | Responsable                     | Échéance          |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
| Publier la déclaration d'accessibilité                                               | Service communication           | Octobre 2026      |
| Afficher « Accessibilité : non conforme » en pied de page                            | Service communication           | Octobre 2026      |
| Publier le schéma pluriannuel et le plan d'action 2026                               | Service communication           | Octobre 2026      |
| Désigner le référent accessibilité numérique                                         | Direction générale des services | Novembre 2026     |
| Appliquer les règles de base aux nouveaux contenus (textes alternatifs, sous-titres) | Service communication           | Dès novembre 2026 |
| Rédiger le cahier des charges de la refonte, avec les exigences RGAA                 | Service communication           | Décembre 2026     |